

Coofficialité et normalisation de la langue corse : méthode et objectifs d'un processus politique

Sébastien Quenot

► To cite this version:

Sébastien Quenot. Coofficialité et normalisation de la langue corse : méthode et objectifs d'un processus politique. Les Locuteurs et les langues : pouvoirs, non-pouvoirs et contre-pouvoirs, Jul 2013, Corte, France. 2014, Les Locuteurs et les langues : pouvoirs, non-pouvoirs et contre-pouvoirs. <hal-01178803>

HAL Id: hal-01178803

<https://hal-univ-corse.archives-ouvertes.fr/hal-01178803>

Submitted on 23 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Coofficialité et normalisation de la langue corse :

méthode et objectifs d'un processus politique

Sébastien Quenot

MCF, UMR LISA 6240

Introduction¹

La Corse bénéficie d'une forte notoriété pour ses sites naturels. Fragiles, leur équilibre est aujourd'hui menacé du fait de leur surfréquentation. Les langues en danger sont menacées de disparition pour la raison inverse, à savoir leur sous-fréquentation. Dans les deux cas, des politiques publiques sont mises en œuvre afin de préserver le patrimoine et promouvoir la diversité et la créativité. En matière de politique linguistique, il s'agit de prévoir un cadre juridique permettant et encourageant la pratique du corse dans tous les secteurs de la vie sociale. A la différence du français qui n'est pas une langue en danger, le corse doit se doter des moyens d'exister encore pour la prochaine génération, sauf à disparaître comme langue de communication collective. C'est consciente de cet enjeu vital et de cette responsabilité historique que depuis 2005², l'Assemblée de Corse travaille dans la concertation afin de construire un consensus insulaire pour la langue. Il ne s'agit pas seulement pour elle de sauver un patrimoine immatériel appelé à disparaître mais véritablement de faire de la langue corse une ressource en faveur de la cohésion sociale et du développement économique. C'est probablement parce que la question linguistique s'est extirpée de la gangue patrimonialiste que le 17 mai 2013, 36 des 51 élus ont approuvé le projet en faveur de la coofficialité. 11 se sont abstenus et 4 n'ont pas participé au vote. Fait remarquable, aucun n'a voté contre le texte proposé. Nous présenterons dans une première partie un état des lieux de la langue corse. Ensuite, nous aborderons les enjeux liés à la coofficialité ainsi que le processus en cours afin que le corse se dote des moyens juridiques et linguistiques de son développement durable.

1/ Les données sociolinguistiques : des locuteurs en résilience

A/ L'enquête sociolinguistique

La Collectivité Territoriale de Corse a réalisé en 2012 la première grande enquête sociolinguistique sur la langue corse³. D'autres enquêtes sectorielles avaient été réalisées auparavant (QUENOT 2010), mais sans jamais pouvoir disposer in fine d'une vision relativement précise de la vitalité de la corsophonie, de l'état des représentations

¹ Avant de développer le sujet, précisons que dans le cadre de nos fonctions administratives au sein de la Direction de la langue corse, nous avons été chargé du dossier de coofficialité. Nous avons donc accompagné chaque étape du processus de la rédaction au vote en passant par les différentes négociations. Cela doit être dit car notre rôle de chercheur est aussi influencé par cette position particulière qui amène à avoir certes accès à une source plus large d'information, mais également une relation plus difficilement objective avec notre objet puisqu'il est aussi une part de nous-même.

² Délibération de l'Assemblée de Corse approuvant les orientations stratégiques pour le développement et la diffusion de la langue corse disponible sur : <http://www.corse.fr/file/80251/>, consulté le 16/12/2013.

³ Disponible sur : <http://www.corse.fr/attachment/409961/>, consulté le 9/12/2013.

épilinguistiques et d'un aperçu des pratiques. Le questionnaire a été posé à un échantillon représentatif selon la méthode des quotas. Qu'en est-il ressorti ? Une diminution des compétences et des usages en fonction de l'âge, sauf chez les 18-24 ans, où on observe une légère reprise. A cela s'ajoute un fort désir de langue corse partagé par 90% de la population qui souhaite construire une société bilingue.

Les résultats indiquent une présence diffuse de la compétence. Ils ne présagent pas pour autant de l'usage réel que les locuteurs en font au quotidien. En outre, l'auto-évaluation semble périlleuse pour le locuteur qui s'interroge et qui par là-même, se déstabilise : s'il se déclare pleinement corsophone, ses pratiques seront susceptibles de faire naître en lui un sentiment de culpabilité ; s'il se déclare non-corsophone, il ébranlera son sentiment d'appartenance. La possibilité de répondre au questionnaire en langue corse nous donne un autre indice plus factuel, ramenant globalement à 10% le nombre d'enquêtés ayant répondu à l'intégralité du questionnaire en langue corse. Cependant, la spécificité de l'échange formel entre un enquêteur considéré comme un bon locuteur et un enquêté qui ne se connaissent pas pourrait avoir tendance à diminuer la part des réponses en langue corse. Aussi, eu égard à la faible loyauté linguistique (BOYER 2004 : 225) tout corsophone n'a pas forcément souhaité répondre au questionnaire en corse.

Les méthodes d'enquêtes sociolinguistiques qualitatives ou quantitatives ayant besoin d'être croisées afin de donner des résultats diachroniques pertinents, d'autres enquêtes seront réalisées afin d'enrichir ces résultats. Précisons d'ores et déjà que compte tenu de la pyramide des âges des locuteurs et de la surreprésentation des personnes âgées, nous pouvons formuler l'hypothèse que le nombre de locuteurs, en valeur absolue, est probablement appelé à décroître durant les prochaines années, quels que soient le dispositif juridique mis en place et les moyens octroyés à la langue. Cette évolution attendue pourra cependant s'accompagner d'une poursuite de la hausse de la compétence et d'une diversification des usages chez les plus jeunes. C'est à l'aune de ces résultats diachroniques que l'on mesurera les progrès accomplis en valeur relative par la politique linguistique.

B/ Le plan stratégique 2007-2013: un premier bilan

Le Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques pour la langue corse 2007-2013⁴ est le fruit du travail du premier conseil scientifique⁵. S'il a permis de proposer une politique linguistique à l'extérieur de l'Ecole, avec l'affichage d'une véritable ambition sociétale, ce plan adopté à l'unanimité n'a pas bénéficié des moyens nécessaires à son application. Au final, bien que l'on puisse noter quelques avancées structurelles ici ou là, son principal mérite est d'avoir fait partager par un ensemble vaste d'acteurs sociaux les limites du système actuel. Certes, dans le secteur scolaire, les résultats poursuivis semblent relativement atteints. Des études prospectives nous interrogent cependant quant aux possibilités réelles de progression tant le recrutement et la formation des ressources sont impactés par les restrictions budgétaires au niveau de l'Etat. Elles interviennent au pire moment, puisque après des décennies de conflit linguistique clivant et inhibant la classe politique corse, les valeurs portées par ce projet sociétal ne semblent plus susciter de fortes oppositions internes. Alors même que les acteurs ne sont plus sommés de justifier perpétuellement la valeur éducative de leur démarche et que les élus de la Corse soutiennent

⁴ Disponible sur : www.corse.fr/attachment/204268, consulté le 6/12/2013.

⁵ Il avait Jacques Thiers pour Président et Pascal Ottavi pour rapporteur. Disponible sur : http://www.corse.fr/Le-Comite-scientifique-du-Cunsiglia-di-a-lingua-e-di-a-cultura-corsa_a2713.html, consulté le 18/04/2014.

également ce changement de paradigme éducatif, l'Etat ne semble plus en mesure d'assurer la mise à disposition des moyens de leurs ambitions. Aussi, dans un contexte de forte tendance à la marchandisation de l'offre scolaire y compris dans l'enseignement public, la généralisation de l'enseignement bilingue crée une situation transitionnelle de dualisation du système éducatif bilingue/standard. Cette orientation apparaît comme un effet pervers autant inattendu qu'inexorable du processus de généralisation de l'enseignement bilingue, tant la durée de la transition semble se prolonger et devenir propice au développement de choix scolaires. Le développement d'une offre d'enseignement bilingue donne des voies de recours capitalisées par les plus aisés afin de constituer des ghettos scolaires. Ce constat attesté de manière réitérée de 2008 (QUENOT 2010) à 2013 (OTTAVI 2013) ne remet en rien en cause les valeurs défendues par les pionniers de l'enseignement bilingue mais il interroge les moyens institutionnels accordés à l'éducation et aux processus d'innovation pédagogique. Partout, en effet, ils ont tendance à être captés par les plus privilégiés, l'exemple qui nous occupe ne faisant pas exception. Par l'urgence qu'elle crée et les moyens qu'elle peut octroyer, la coofficialité apparaît aussi comme une solution à cet enjeu social.

Au niveau des mesures sociétales, la Collectivité Territoriale de Corse pourrait donner l'impression d'avoir les mains plus libres qu'avec l'Education nationale. Qu'en est-il des résultats réels et de l'implication de ses partenaires? La charte de la langue corse⁶ a été signée par 96 communes dont Bastia et Ajaccio, couvrant ainsi les deux tiers de la population, des clubs sportifs et diverses institutions l'ont également paraphée. Bien que les Case di a lingua⁷ peinent à se mettre en place mis à part en Balagna, au niveau sociétal, la CTC a obtenu des résultats quantitatifs indiquant pour l'heure davantage l'extinction du clivage politique que l'amorce d'un véritable processus de normalisation de la langue tant les ambitions, les moyens et les résultats apparaissent encore limités quand il s'agit de dépasser l'effet d'annonce. Une question se pose alors : au niveau sociétal, quel est le rôle de la CTC? Si elle impulse et coordonne la politique linguistique, peut-elle être comptable de l'implication des autres collectivités locales et des acteurs sociaux? La Corse semble en effet se caractériser par la formulation persistante de grandes attentes à l'égard des tiers, notamment lorsqu'il s'agit d'institutions, attentes d'autant plus fortes que le pouvoir d'agir de ces dernières décline (DUBET 2002), attitude conduisant à être davantage dans une posture revendicative que dans une démarche d'innovation et d'auto-organisation alternative comme cela s'observe notamment au Pays-Basque. Nous pouvons en effet noter la relative absence de corps intermédiaires privés, associatifs ou institutionnels agissant réellement en faveur de la diffusion de la langue corse. Même le "Cullettivu Parlemu Corsu"⁸ qui serait à même

⁶ Disponible sur : http://www.corse.fr/Charte-de-la-langue-corse-principes-et-engagements-communs-consultez-la-liste-des-communes-qui-ont-signé-la-charte_a2711.html, consulté le 8/04/2014. Par la signature de la charte, un partenaire s'engage auprès de la CTC en faveur de la promotion de la langue corse. Différents niveaux sont proposés.

⁷ Le Case di a lingua corsa regroupent des associations dans un projet commun de promotion de la langue sur un territoire donné. Depuis 2007, une Casa di a lingua a été installée en Balagna.

⁸ « Collectif Parlons Corse », regroupe associations, groupes culturels autour d'un manifeste de promotion de la langue corse.

d'occuper cet espace semble hésiter entre une démarche revendicative à l'occasion festive⁹ et une démarche d'innovation sociale au plus près des acteurs locaux¹⁰.

Au niveau des médias, on observe une montée en visibilité de la langue corse, sans pour autant qu'ils ne se lancent dans une véritable politique d'offre paritaire ou majoritaire en langue corse tel que cela se passe dans les contextes de normalisation¹¹, ceux-là même qui du fait du statut juridique de leur langue propre, constituent de véritables modèles pour la Corse. On oscille entre l'argument de l'insuffisance des ressources humaines, celui de l'audience ou bien celui de l'offre qui serait déjà quantitativement trop importante et qu'il conviendrait de maîtriser pour qu'aucun auditeur non-corsophone ne se sente exclu. L'exemple du « Diplôme Universitaire journalisme et corsophonie » illustre cependant une évolution à suivre visant à accompagner autant que faire se peut les acteurs sociaux dans leur démarche de promotion de la langue corse. Quatre médias régionaux, publics et privés se sont associés à la CTC, à l'Université de Corse et à l'école de journalisme de Lille pour recruter en alternance onze jeunes corsophones qui, au terme de deux années d'études, seront journalistes bilingues. Jusqu'alors la corsophonie n'était reconnue comme compétence professionnelle à part entière seulement au sein de l'Education nationale. Sur les 80 candidats, 40 ont été éliminés d'emblée parce qu'ils ne correspondaient pas aux critères de sélection, parmi lesquels une maîtrise suffisante de la langue corse. En l'occurrence, les acteurs sociaux se sont emparés de la question linguistique et ont tenté d'apporter des réponses satisfaisantes à la demande sociale de présence du corse dans les médias, au risque de s'extraire du cadre juridique actuel qui pourrait considérer que les compétences d'un candidat en langue corse ne sauraient être des indicateurs de sélection, mais des procédés passibles de condamnation pour discrimination ethnique¹².

2/ Les piliers de la revitalisation linguistique : statut juridique, éducation et équipement linguistique

Les exemples de revitalisation linguistique sont nombreux, les politiques en faveur des langues en danger reposent toutes sur deux piliers : le statut juridique de la langue en question, et les outils linguistiques mis à sa disposition pour accompagner son élaboration, c'est-à-dire le développement de son usage dans de nouveaux domaines. Regardons les modèles basques¹³ et irlandais¹⁴. Le second dispose d'un statut depuis près d'un siècle mais ne

⁹ Disponible sur : http://parlemucorsu.blogspot.fr/2013_04_01_archive.html, consulté le 6/12/2013.

¹⁰ Disponible sur : http://parlemucorsu.blogspot.fr/2013/11/sapatu-u-23-di-nuvenbri-2013-ghjurnata_554.html, Consulté le 5/12/2013.

¹¹ On y observe par exemple des médias 100% en langue galloise (S4C), basque (EITB) dont les délégations corses menées par l'Université de Corse et la CTC en 2012 et 2013 ou bien par l'eurodéputé François Alfonsi en 2012 ont pu mesurer la performance.

¹² (Quenot 2010 : 634)

¹³ Le basque est officiel dans la Communauté autonome basque et dans la Navarre et dispose de 7 statuts différents selon les territoires.

¹⁴ Le premier alinéa de l'article 8 de la Constitution irlandaise précise : « Ós í an Ghaeilge an teanga náisiúnta is í an phríomhtheanga oifigiúil í », en français : « Le gaélique en tant que langue nationale, est la première langue officielle », disponible sur : [http://www.taoiseach.gov.ie/eng/Historical Information/The Constitution/Constitution of Ireland - Bunreacht na hC3%89ireann.html](http://www.taoiseach.gov.ie/eng/Historical%20Information/The%20Constitution/Constitution%20of%20Ireland%20-%20Bunreacht%20na%20hC3%89ireann.html), consulté le 8/04/2014.

parvient pas à reconquérir territoires et locuteurs faute de moyens, d'outils, d'ambition et d'application du droit : le premier bénéficie dans le Nord de tous les outils conçus dans la partie Sud, mais faute de statut juridique, ne parvient pas à sauver son usage auprès des plus jeunes et continue de périlcliter¹⁵. Un autre point important, central même, c'est la volonté populaire, tant les politiques de revitalisation doivent se fonder – dans la mesure du possible - sur un consensus, tant les moyens à consentir par les politiques publiques sont importants pour parvenir aux fins annoncées et tant leurs conséquences sur le quotidien des personnes peuvent s'avérer surprenantes et contradictoires car on mesurera alors combien la langue est un élément intime pour chaque personne, quel que soit d'ailleurs son trajet de vie antérieur.

A/ « A lingua per tutti¹⁶ » : définition, méthode et enjeux

Par une mesure d'officialisation, il s'agit de reconnaître le droit aux langues pour tous dans l'espace public, sans exclusive aucune. Chaque citoyen disposerait ainsi du droit d'utiliser la langue de son choix dans tous les actes de la vie, qu'ils soient exceptionnels ou quotidiens. Aucune obligation ne repose sur lui en termes d'usage. En revanche, les institutions ont le devoir d'être capables de répondre à toute sollicitation dans les langues reconnues comme officielles sur le territoire. Il s'agit en effet, concernant le vote de l'Assemblée de Corse, de droits territoriaux et non-personnels, comme cela peut-être le cas au Canada (KYMLICKA 2003). Afin d'atteindre cette égalité théorique entre les langues, des moyens sont planifiés afin de former les locuteurs, de rendre les langues accessibles, de donner des opportunités d'usage. Ce processus d'égalisation/légalisation (COLONNA 2012) ou de normalisation s'inscrit sur le temps long et pour le cas de la Corse prendra au moins une génération du fait de la vitalité de la langue, des ressources humaines dont nous disposons à présent, des performances du système éducatif, des mouvements migratoires attendus, et du fait aussi de la vitesse de l'évolution des représentations épilinguistiques des citoyens. L'objectif est de rendre la situation supportable pour chacune des langues, parce que chacune insinue, suggère et souffle des appartenances, des connotations, des dénotations, des désirs et des rêves, assumés ou refoulés. Ensemble, elles permettent de combiner un nouveau contrat social au sein d'une démocratie culturelle plus adaptée aux enjeux contemporains. C'est tout le sens du vote en faveur de la coofficialité intervenu à l'Assemblée de Corse lorsqu'au terme de longues discussions, aucun élu ne s'est opposé aux propositions formulées dans la délibération.

« La proposition de statut pour la coofficialité et la revitalisation de la langue corse » adoptée par l'Assemblée de Corse le 17 mai 2013¹⁷ fait suite à l'adoption d'une motion présentée le 26 mai 2010¹⁸ mais adoptée le 30 juillet 2011¹⁹ - jour de présentation de la feuille de route du

¹⁵ Ve enquête sociolinguistique 2011, disponible sur : https://www.euskadi.net/r59-738/fr/contenidos/informacion/inkesta_soziolinguistikoa2012/fr_survey/adjuntos/fr_Euskal_Herria_inkesta_sozilog_2011_20120716.pdf, consulté le 10/12/2013.

¹⁶ La langue pour tous.

¹⁷ Disponible sur : <http://www.corsematin.com/article/ajaccio/le-conseil-economique-delivre-un-avis-favorable-sur-la-coofficialite.974889.html>, consulté le 5/12/2013.

¹⁸ Disponible sur : http://www.corse.fr/Seance-publique-des-16-et-17-mai-2013_a4083.html, consulté le 5/12/2013.

¹⁹ Disponible sur : http://www.corse.fr/Seance-publique-des-26-et-27-mai-2010_a2704.html consulté le 5/12/2013.

Conseil Exécutif²⁰ par Pierre Ghionga²¹, conseiller exécutif en charge de la langue corse - qui a entériné le principe de l'officialisation du corse, en approuvant la coofficialité²². Un comité de rédaction composé par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse fut alors installé²³. S'en sont suivies 30 réunions avec les techniciens, les universitaires, les syndicalistes, les responsables des médias et d'autres organismes publics afin d'amender le texte. Les multiples concertations ont fait apparaître une volonté de résoudre la question linguistique par le haut, une volonté de participation de chaque acteur qui a amené le Conseil Exécutif à revoir le texte à chaque étape de la discussion afin de mieux diagnostiquer la réalité sociolinguistique actuelle, pour que personne ne se sente écarté et que chacun puisse participer à ce processus de construction d'une société bilingue. Si le maintien d'un cap sur le long terme est nécessaire, la méthode est elle aussi primordiale dans l'obtention de résultats positifs et la construction d'un consensus. Les discussions auront donc duré près de deux ans pour à la fois former et informer les élus et les acteurs sociaux quant aux enjeux de la coofficialité.

Au-delà du principe d'investissement de l'espace public par la langue et d'octroi de droits nouveaux aux locuteurs, des enjeux fondamentaux concernant la mise en œuvre de ces principes sont apparus avant même d'aborder la conception de la prochaine planification. Durant la transition linguistique et au cours du processus de normalisation, comment donner des droits linguistiques à chacun sur un territoire précis sans laisser subsister des situations de minoration pour les langues et de discrimination pour les citoyens ? La création de droits linguistiques peut-elle engendrer des discriminations, notamment au niveau de l'accès aux services publics et aux emplois ? En ce sens, il s'agissait de déterminer si les personnes devaient déjà être corsophones pour postuler sur certains postes ou bien si elles devaient avoir le droit ou le devoir de l'apprendre une fois recrutées. Ce sujet semblait pourtant résolu. En effet, qu'il s'agisse des enseignants bilingues recrutés par l'Etat, des candidats au diplôme de journalisme et de quelques postes de la Fonction Publique Territoriale, de nombreuses offres d'emploi sont déjà profilées pour des candidats corsophones. Si chacun est libre d'apprendre le corse après avoir été recruté, chacun est également libre de l'apprendre avant. N'en va-t-il pas du corse comme de toute autre compétence professionnelle ? Faire que le corse n'apparaisse pas en tant que tel, à l'instar de toutes les autres, n'est-ce pas là que se situe la minoration à l'égard d'une langue que la coofficialité a justement pour objectif d'émanciper ? N'est-ce pas aussi, en devenant discriminante en termes d'accès à l'emploi qu'une langue efface les stigmates qui l'ont minorée et qu'elle devient un bien commun pour chacun, si tant est que les conditions sont réunies pour que chacun dispose des moyens de se l'approprier ? Le texte voté apparaît comme imprécis sur ce point. Nous en arrivons alors au second enjeu: en tant que processus interventionniste, comment les droits, les devoirs et les responsabilités doivent se répartir et s'articuler entre citoyens, acteurs sociaux et institutions? Le projet de coofficialité protège la liberté du citoyen. En situation de coofficialité comme en situation de monolinguisme, chacun est libre d'apprendre ou non des langues, de les utiliser aussi. En revanche, les institutions sont dans le devoir de permettre aux citoyens qui le désirent d'apprendre le corse. Elles doivent aussi créer les conditions de l'usage spontané, en

²⁰ Le Conseil exécutif de Corse est composé d'un président et de huit conseillers. C'est l'organe exécutif de la Collectivité territoriale de Corse.

²¹ Disponible sur : <http://www.corse.fr/file/112292>, consulté le 5/12/2013.

²² Disponible sur : <http://www.corse.fr/file/111082/>, consulté le 5/12/2013.

²³ Disponible sur : <http://www.corse.fr/file/112266/>, consulté le 5/12/2013.

développant les opportunités et en normalisant sa pratique c'est-à-dire en évacuant toute connotation patrimoniale ou d'appartenance politique plus étroite que le corps social insulaire. En ce sens, le second principe sur lequel se construit le texte, c'est celui d'équité puisque l'objectif est de créer les conditions de l'égalité entre les langues et entre les citoyens dans la vie publique. Pour cela de nouveaux dispositifs seront mis en œuvre, notamment dans l'éducation et les médias. Ils seront à nouveau discutés avec l'ensemble des acteurs sociaux via l'organisation d'ateliers de travail pour que la politique de la langue, compétence partagée par l'Assemblée de Corse dans ces deux secteurs, soit le fruit d'une construction collective. L'horizontalité apparaît en effet comme une condition de la réussite. Elle s'exprime par exemple au niveau de l'éducation par un besoin de partager les innovations pédagogiques et d'élargir la politique éducative aux activités extrascolaires de loisir en ne considérant non plus seulement les jeunes comme des élèves mais aussi comme des enfants. Au final, le projet de statut a eu au moins le mérite d'avoir enrichi la réflexion des acteurs, en dépassant la simple question de la défense de la langue qui fait aujourd'hui consensus pour poser celle des principes de la revitalisation, parmi lesquels celle du droit-créance à une éducation bilingue et à l'enseignement par immersion.

B/L'éducation, une compétence fondamentale partagée

Si la CTC dispose d'ores et déjà de nombreuses compétences en ce domaine²⁴, au niveau de la politique linguistique, elles sont principalement limitées à des dotations en équipements pour les écoles bilingues, le financement d'activités artistiques, un conventionnement avec le CRDP pour la production de manuels en langue corse et un pouvoir de proposition concernant le taux de couverture des sites bilingues et le taux de recrutement des personnels bilingues inscrit par convention avec l'Etat. Concernant le processus qui a amené le vote en faveur de la coofficialité, l'objectif était initialement de faire en sorte que la CTC devienne le pilote de la politique éducative tant les mutations du système éducatif seraient nombreuses en cas de généralisation du bilinguisme. Le plus gros point d'achoppement fut probablement avec les syndicats enseignants. Cela s'explique par plusieurs facteurs. C'est dans l'éducation que le projet était le plus ambitieux en demandant dans un premier temps le transfert des personnels et de la compétence éducative à la CTC, puis dans un second temps leur mise à disposition avant de proposer l'installation d'un Conseil Académique Territorial afin de partager entre l'Etat et la CTC la gestion de la politique éducative, pour in fine aboutir à la création de cet organisme dont la compétence serait circonscrite à la politique éducative liée au bilinguisme. L'ambition initiale s'est heurtée à une partie des syndicats enseignants qui craignaient de perdre leurs acquis alors même que le projet initial était motivé par une volonté de pallier les limites de l'Etat, reconnues par ces derniers, notamment en termes de formation initiale et continue. En effet, depuis l'instauration du concours spécifique bilingue de recrutement en 2001, le nombre de professeurs des écoles bilingues recrutés chaque année est inférieur à 40%, ce taux ne permettant pas de généraliser le bilinguisme. La rareté de cette compétence professionnelle a des implications sociales et éducatives. Chaque année de nombreux parents d'élèves ne parviennent pas à inscrire leur enfant dans une école bilingue et nous constatons par ailleurs, l'apparition de stratégies d'évitement et de différenciation du fait même de l'existence d'écoles à double filière, les bilingues devenant des filières élitistes pour les uns, et les autres des ghettos ethniques et sociaux. Un autre point important du texte, c'est la possibilité de l'enseignement par immersion. Il n'est qu'un moyen ayant fait ses preuves, afin d'équilibrer le taux d'exposition des enfants en corse et en français. Leur environnement

²⁴

Loi sur la Corse du 22 janvier 2002.

linguistique étant majoritairement francophone, l'immersion est un moyen de péréquation. Etant entendu que l'immersion serait dégressive au fil des ans afin d'aboutir à un enseignement bi/plurilingue, cela n'a pas posé de problème majeur lors des discussions.

C/ Elaboration et équipement linguistiques

Par la transversalité de ses opérations et l'étendue de sa dimension, une politique linguistique suppose un Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Langue. On pense alors en premier lieu à la normativisation de la langue c'est à dire à l'action sur la langue elle-même, la modernisation du code, l'établissement d'une grammaire, la création de néologismes... Il s'agit du rôle d'une Académie et dans le cas du corse du Cunsigliu di a lingua corsa - Accademia corsa di i Vagabondi, installé le 8 décembre 2012²⁵. L'enseignement en est son corollaire. Or s'il apparaît comme le pilier efficace de la reconquête lorsqu'il se décline en e-learning, activités d'immersion et enseignement standard, nous ne saurions omettre le volet sociétal, trop souvent circonscrit à l'administration, aux institutions publiques, voire aux associations. Les entreprises y ont également un rôle à jouer parce que ce sont des acteurs sociaux qui agissent fortement sur le paysage linguistique des territoires, les usages, les modes, les représentations et les compétences des locuteurs. Il nous faut cependant distinguer deux catégories : la quasi-totalité d'entre elles, dont le secteur n'est pas en prise directe avec la langue mais dont l'activité permet ou requiert des compétences en langues, et celles encore balbutiantes parfois encore associatives qui travaillent à l'élaboration de la langue et à son équipement. Les deux ont un rôle majeur à jouer mais ce sont les secondes qui font office de brise-glace, elles ouvrent des brèches, créent les conditions du possible. A cet égard, la diffusion de la langue dans les nouvelles technologies apparaît comme un enjeu vital quand on sait le temps que l'on passe dans un environnement numérique. Les technologies de la langue envahissent notre quotidien : dictionnaires, traducteurs, correcteurs automatiques, langues des différents logiciels, recherches documentaires, wiki, e-learning, réseaux sociaux, cloud... L'Union Européenne s'est emparée de ces enjeux vitaux tant en matière de diffusion de ses langues qu'en matière de recherche et développement. Des emplois hautement qualifiés sont à la clé. Dans cette perspective, les langues ne sont plus seulement les objets des innovations sociales appliquées aux domaines des politiques éducatives et culturelles, mais des objets pertinents en termes d'innovation scientifique sur nos territoires. A contre-pied des discours comptables sur le coût des politiques linguistiques, lorsqu'elles sont bien menées, celles-ci peuvent avoir un impact positif sur la créativité et sur l'emploi, illustrant ainsi la totale adéquation entre le projet politique sous-tendu par la construction d'une société bilingue et le monde post-moderne, mondialisé, dans lequel nous vivons.

Conclusion

La politique linguistique en Corse a connu bien des évolutions, le vote en faveur de la coofficialité a marqué un saut qualitatif dans le projet sociétal élaboré par l'Assemblée de Corse. Bien des obstacles seraient levés par la mise en œuvre de cette mesure mais cette revendication institutionnelle fondamentale, nécessaire mais insuffisante, ne doit pas pour autant engendrer deux effets pervers que nous pouvons d'ores et déjà identifier : d'une part la procrastination des institutions dans la mise en place des outils de diffusion et d'usage de la langue dans la vie courante et les nouvelles technologies et d'autre part la diffusion du

²⁵

Disponible sur : http://www.corse.fr/Installation-du-Conseil-de-la-langue-corse-Accademia-corsa-di-i-vagabondi-le-8-decembre-2012-a-Corte_a3900.html, consulté le 6/12/2013.

sentiment d'épuisement du conflit linguistique car à trop communiquer sur ses bonnes intentions, la CTC pourrait libérer, volens nolens, les acteurs sociaux d'une mission dont le sentiment général est qu'elle peut être désormais prise en charge par les seules institutions politiques et scientifiques. Le blocage de tout processus d'innovation en l'attente de la mise en œuvre de la coofficialité serait tout aussi mortifère que la démobilisation de la société civile. Le combat en faveur des droits linguistiques des Corses conduit probablement aujourd'hui à un engagement différent, peut-être plus entrepreneurial et créatif que revendicatif. Or si la coofficialité n'est pas encore acquise, la question des ressources de la normalisation se pose déjà.

Bibliographie

BOYER H., 2004, Langues et contacts de langues dans l'aire méditerranéenne, L'harmattan, Paris.

DUBET F., 2002, Le déclin de l'institution, Seuil, Paris.

KYMLICKA W., 2003, La voie canadienne. Repenser le multiculturalisme, Boréal, Montréal.

OTTAVI P., 2013, « L'éducation bi/plurilingue en Corse, offre scolaire pour tous ou alternative pour l'école marchande ? », Journée d'étude sur l'Ecole démocratique, Université de Corse – UMR LISA 6240.

COLONNA R., 2011, Transformations diglossiques. L'exemple corse, Thèse soutenue le 10 novembre 2011, Université de Corse.

QUENOT S., 2010, Structuration de l'Ecole bilingue en Corse : Processus et stratégies scolaires d'intégration, Thèse soutenue le 10 décembre 2010, Université de Corse, disponible sur http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/55/55/84/PDF/These_structuration_ecole_bilingue_quenot.pdf.